

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien / Direction du Produit
Domaine de la prestation : Activités Touristiques
Objet de la prestation : Octroi de cartes de guides (1ère fois)

Conditions d'obtention

- Etre titulaire du diplôme de l'Institut Supérieur de Sidi Dhriif option guide de tourisme
- Avoir passé avec succès l'examen de recrutement de guide de Tourisme organisé par l'Office National du Tourisme Tunisien

Pièces à fournir

- Demande écrite au nom de Monsieur le Directeur Général de l' Office National du Tourisme Tunisien
- Copie des diplômes
- Trois enveloppes affranchies
- Extrait du casier judiciaire
- Certificat médical
- Copie de la C.I.N

Étapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Passage de l'examen avec succès pour les non diplômés de l'I.S.H.T - Obtention de la Carte professionnelle de guide de Tourisme	- l'Office National du Tourisme Tunisien	Un mois après la réunion du Jury ou 24 heures pour les diplômés de l'I.S.H.T.

Lieu de dépôt du dossier

Service : ... ONTT (Direction du Produit)
Adresse : ... 1 Av. Mohamed V 1001 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : ONTT (Direction du Produit).
Adresse : ... 1 Av. Mohamed V 1001 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- un mois après la réunion du Jury ou 24 heures pour les diplômés de l'I.S.H.T

Références législatives et/ou réglementaires

Décret – loi n°73-05 du 03 octobre 1973